



Termes de Références n°2-2021

« Formation certifiante en PMI-ACP »

(PMI Agile Certified Partitionner)

Au profit de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse (ENISO)

(PAQ-PRICE)





TdR pour la formation

« Formation certifiante en PMI-ACP »

(PMI Agile Certified Partitionner)

dans le cadre du PAQ-PRICE de l'ENISO

1. Contexte de la mission

Pour l'exécution d'un projet retenu dans le cadre du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ), le Centre de carrière et de certification des compétences (4C) de l'ENISO se propose de former et certifier des enseignants et des administratifs dans le domaine de l'agilité.

Les présents Termes de Référence TDRs, s'intègrent dans le Projet **PAQ PRICE** et plus exactement dans le cadre de l'activité « **Formation certifiante en PMI-ACP[®] PMI Agile Certified Practitioner** » qui devrait être assurée par un cabinet de formation et animée par des formateurs qui auront pour mission de renforcer les capacités du staff académique et administratif de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse dans le domaine de l'agilité.

L'ENISO invite, les organismes intéressés à manifester leur intérêt pour assurer cette formation certifiante en : « **PMI-ACP[®] PMI Agile Certified Practitioner** » au profit de l'ENISO.

Les candidats à cette mission, doivent présenter leur organisme de formation en mettant en avant leurs compétences et références internationales dans les domaines des présents TDRs.

2. Bénéficiaires de l'action

Cette action concerne la formation et la certification d'un groupe de **15 personnes (enseignants chercheurs, cadres administratifs et techniques)** qui cherchent à évoluer en compétences dans le domaine de la gestion par approche agile.

L'acquisition des vouchers de passage de l'examen de certification est comprise.



3. Objectifs de l'action

Cette action a pour objectif de renforcer les capacités des **enseignants et staff administratifs & technique de l'ENISO en pratiques Agile de gestion de projets**. A l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- Développer les connaissances et les compétences requises pour passer l'examen de certification PMI-ACP® ainsi que les unités *Professional Development Units (PDUs)* requises.
- Développer une connaissance pratique des Principes Agiles de SCRUM, KANBAN, XP et TDD.
- Développer l'expertise de la mise en œuvre de modèles de développement multi-itératifs pour toute échelle de projets.
- Développer la capacité de livrer *Velocity Stories et Epics*.
- L'assistance dans le dépôt de dossier d'examen ACP sur la plateforme du PMI

Les formés seront amenés à assurer le transfert de ces compétences auprès des enseignants chercheurs et des cadres administratifs de l'école.

4. Contenu indicatif

Le contenu de la formation visée devrait inclure les aspects suivants :

- Pratiques et techniques agiles
- La terminologie et les principes agiles
- Approches agiles telles que Scrum, Kanban, Lean, Extreme Programming (XP) et Test Driven Development (TDD), etc.
- Les livrables basés sur la valeur
- L'engagement des parties prenantes
- La performance d'équipe
- La planification adaptative
- La détection et la résolution de problèmes
- L'amélioration continue (Produit, processus, individus).



La formation comprend aussi les éléments suivants :

- Deux examens blancs complets au minimum
- Des questions d'entraînement pour chaque partie de la formation
- Diapositives de cours avec résumés sous format numérique

Cette formation permettra de devenir un professionnel agile polyvalent avec la connaissance de Scrum, Kanban, Lean, extreme programming (XP) et test-driven development (TDD).

5. Méthodes et moyens pédagogiques

Afin de mobiliser les participants, de multiplier les échanges et de faciliter l'assimilation des connaissances, cette formation doit fournir les informations théoriques et se concentrer sur l'aspect pratique : travail sur outils logiciels ; Exercices concrets, Examens type, etc.

6. Livrables

- Les supports de formation (Slides, documents, etc.) doivent être fournis aux participants en formats numérique et papier.
- Des attestations de participation à la formation doivent être fournies aux participants. Ces attestations doivent être signées et porter un cachet de l'organisme de formation.
- Feuilles d'émargement et attestation de présence
- Fiches d'évaluation de la formation
- Vouchers de l'examen ACP pour les participants
- Un rapport de synthèse au terme de la formation doit être remis à l'ENISO prouvant la concrétisation des diverses activités de la formation. Ce rapport doit être rédigé en langue française et remis à l'ENISO en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). Ce rapport doit parvenir à l'ENISO dans les 7 jours qui suivent la fin de la formation.

7. Durée et lieu de la formation

- La durée de la formation sera précisée lors de l'offre technique en nombre de Jours par les consultants. Cette durée doit être d'au moins 25 heures.
- La durée et les dates définitives seront fixées par l'ENISO lors de la négociation du contrat.

Cette formation aura lieu dans les locaux de l'ENISO.



8. Engagement du client (ENISO)

Le client s'engage à fournir :

- Une salle de formation équipée (tableau blanc, stylos pour tableau blanc, vidéoprojecteur, PC, etc.).
- La liste des participants à la formation.
- Une pause-café le matin et une autre l'après-midi.

9. Engagement du consultant

Sur la base de l'objectif fixé pour la mission, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes en collaboration avec le comité technique du projet PAQ-PRICE de l'ENISO :

- Animer la formation « **PMI[®] Agile Certified Professional PMI-ACP** » par un(des) expert(s) au profit des enseignants et staff de l'ENISO.
- Assister les participants sélectionnés dans le dépôt du dossier d'examen ACP sur la plateforme du PMI
- Rendre compte dans le cadre d'un rapport de synthèse, transmis à l'ENISO et au coordinateur du Projet PAQ-PRICE de l'ENISO, de la concrétisation de l'activité.

Les méthodes pédagogiques choisies devront impérativement amener les participants à travailler en équipe lors de sessions orientées pratique.

Ainsi, Le client s'engage à :

- Elaborer un plan détaillé de la formation.
- Prendre en charge les frais de restauration des experts durant toute la période de la mission.
- Fournir tous les livrables listés dans la section 6.
- Fournir des attestations signées et avec cachet aux participants.
- Fournir un rapport d'exécution du programme comprenant, entre autres, le plan effectif de la formation, les dates des différentes sessions, les noms des participants présents à chaque session, etc. Ce rapport doit être rendu au plus tard 7 jours après la fin de la formation en version papier et en version numérique (Word et/ou PDF).
- Evaluer l'atteinte des objectifs de la formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires.



10. Conditions de qualification du cabinet en charge de la formation

Le Cabinet chargé de l'action devra avoir une expérience **d'au moins 5 ans** dans la réalisation de formations en agilité et management **des projets**.

D'autre part Le Cabinet chargé de l'action devra être :

- Reconnu par le PMI comme PREMIUM AUTHORIZED TRAINING PARTNER (ATP),
- Le programme de la formation Management de projet selon le standard **AGILE PRACTICE GUIDE 2021 de PMI**,
- Le cabinet doit fournir le support de cours officiel de **PMI version 2021** ainsi que des **examens blancs**,

11. Profil de l'expert formateur

Par ailleurs, l'expert ou les experts qui exécuteront la mission devront répondre au profil suivant:

- Ayant des compétences confirmées en pédagogie et en formation.
- Avoir une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur.
- Spécialiste en Project Management avec au **minimum 5 ans d'expérience**
- **Certifié(s) en management de projet professionnel PMI-ACP (5 ans minimum) et/ou DASSM™ et/ou DAC™**
- **Authorized Training Partner Instructor-PMI ACP (5 ans minimum).**

12. Pièces constitutives du dossier

Le dossier de candidature soumis doit comporter :

- **Une offre technique comprenant :**
 - Une lettre de candidature dûment datée et signée, au nom de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sousse.
 - Références récentes et pertinentes en missions similaires avec pièces justificatives.
 - Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives.



- CV du / des expert(s) qui vont intervenir dans cette action selon le modèle joint à ces termes de références (maximum 6 pages).
- Le présent TdR signé et paraphé.

➤ **Une offre financière.**

Les manifestations d'intérêts doivent parvenir sur la plateforme TUNEPS au plus tard le **13/12/2021**.

Chaque soumissionnaire est appelé à remettre deux offres ; à savoir une proposition technique et une proposition financière.

Les Soumissionnaires resteront liés par leurs candidatures durant soixante (60) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des candidatures.

13.Mode de sélection

Le(s) formateur(s) faisant partie **d'un cabinet de formation** sont choisis en fonction de leur qualification et expertise en égard à la nature des prestations décrites dans les TDRs. Ils sont sélectionnés par comparaison de leurs compétences de la part de la commission de dépouillement de candidatures composées du coordinateur du PAQ-PRICE, des enseignants spécialistes en la matière, et parfois même renforcée par des consultants qui, en raison de leurs compétences techniques spécifiques, peuvent apporter un concours précieux à l'examen de ces relevés.

La sélection du prestataire se déroulera conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) selon les directives de la Banque Mondiale. **Toute candidature émanant d'un consultant individuel sera exclue.**

La sélection des dossiers de candidature sera effectuée à l'ENISO par une commission de sélection des candidatures qui établira un classement des candidats selon les critères reportés dans le tableau 1. Par ailleurs les négociations du contrat définitif avec le cabinet retenu porteront essentiellement sur :

- Le contenu de la formation.
- Le calendrier détaillé des sessions de formation (les délais, etc.)
- L'offre financière.



Tableau1 : Critères de sélection des organismes de formation et des formateurs

Critères de sélection		Note
Critères éliminatoires	Reconnu par le PMI comme PREMIUM AUTHORIZED TRAINING PARTNER (ATP) minimum 5 ans	[note sur 10 pts]
	Expériences du cabinet <ul style="list-style-type: none"> • 5 ans minimum • Formations 	[note sur 20 pts]
Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence	Approche technique et méthodologie de travail	[note sur 10 pts]
	Support de cours officiel de PMI version 2021	
	Assistance post formation (préparation à la certification et Examens blancs simulation)	
Qualifications et compétence du ou des formateur(s)	Spécialiste (s) en AGILITE, minimum 5 ans d'expérience de formation agilité, <ul style="list-style-type: none"> • certifié(s) en (PMI-ACP) minimum 5 ans (5pts) • certifié(s) en (PMI-PMP)(5pts) • certifié(s) en DASSM (5 pts) • certifié(s) en DAC-Disciplined Agile™ Coach(10pts) 	[note sur 25pts]
	Grade [Maitrise-Master-DEA-Ingénieur - Docteur]	[note sur 10 pts] (Docteur 10 pts)
Adéquation du programme de formation	Pertinence du programme de formation Management de projet : Programme de la formation selon le standard AGILE PRACTICE GUIDE 2021 de PMI	[note sur 5 pts]
	Modalité de formation et méthodologie	[note sur 5 pts]
	Moyens didactiques prévus	[note sur 5 pts]
Rapport durée/coût Durée proposée (25 heures minimum)		[note sur 10 pts]
Prise en charge des personnes à former		
Fourniture de Logiciels, animation spécifique -		
Note obtenue		

Remarque : Score minimum requis pour être retenu : 75 points

14. Conditions de déploiement

Les conditions de déploiement sont détaillées dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Conditions de déploiement de la formation

Participants	Livrables	Durée de la formation	Lieu de la formation	Profil du formateur	Expérience similaire
15(staffs et enseignants)	Supports de formation Attestations de formation	25 heures 1 x 5 jours 1 jour = 5heures de formation	ENISO	<ul style="list-style-type: none"> Les prestataires devront apporter des précisions sur le profil du formateur et joindre un CV. Le CV fera apparaître clairement les qualifications, compétences, expériences technique et pédagogique, ainsi que les diplômes et les certifications, dans le domaine des TDRs 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formation Pourcentage de réussite
	Feuilles d'émargement et attestation de présence				
	Rapport de synthèse de la mission				

Les supports de formation devront être remis **7 jours** avant le démarrage de la formation, un format numérique sera fortement apprécié. Les fiches de présence et d'évaluation ainsi que les attestations, seront mis à disposition de l'ENISO **15 jours au maximum** après l'achèvement de la formation.



15. Négociation du contrat

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations porteront essentiellement sur :

- l'approche méthodologique ;
- les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission et l'outil informatique à utiliser ;
- le contenu des livrables ;
- l'offre financière y compris les obligations fiscales.

16. Conflits d'intérêts

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale, le ministère de l'Enseignement Supérieur, l'Université de Sousse ou l'ENISO doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission.

En particulier, tout fonctionnaire doit présenter l'autorisation nécessaire pour assurer la mission.

17. Confidentialité

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

LU ET ACCEPTÉ PAR

Le Directeur de l'ENISO

LE SOUMISSIONNAIRE

..... le,

Sousse le,